



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2015

Madame Nancy Corriveau  
Directrice générale  
Ville de Saint-Rémi  
105, rue de la Mairie  
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Objet : Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville  
Demande d'information DQ20 (Question 1)

Madame,

Le 16 avril dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville*. Ce mandat d'enquête débutera le 18 mai prochain.

La commission, conformément à l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, possède pour les fins de ses travaux les pouvoirs des commissions d'enquête constituées en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Dans le cadre de cette enquête, elle souhaiterait vous soumettre la question suivante pour laquelle une réponse serait appréciée d'ici le 7 juillet prochain.

#### Question 1

Lors de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par EDK, il a été porté à l'attention de la commission qu'un avis d'ébullition de l'eau potable avait été émis en février par la Ville de Saint-Rémi, en raison de la présence de coliformes dans un de ses puits. Au moment d'écrire la présente, cet avis serait toujours en vigueur (<http://ville.saint-remi.qc.ca/rappel-avis-debullition-de-leau/>). La commission désire connaître la cause de cette contamination.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission